

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjointes.

DATE DE LA
CONVOCAION :
13 juin 2025

Danielle CHABAUD, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-71

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

OBJET :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2022 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté en date du 06 février 2023 instaurant les lignes directrices de gestion,

Vu le tableau des effectifs ci-après,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique.

En effet, certains agents de la collectivité remplissent les conditions réglementaires et statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Une campagne des avancements de grade et de promotion interne a été réalisée pour l'année 2025.

Il devient ainsi nécessaire de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de certains agents inscrits au tableau d'avancement de grade et de promotion interne établi pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	NOMBRE DE POSTE A CRÉER	POSTES EXPRIMES EN %
FILIERE MÉDICO-SOCIALE / SECTEUR SOCIAL : Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	100
FILIERE POLICE MUNICIPALE : Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1	100
FILIERE TECHNIQUE : Agent de maîtrise	C	1	100
FILIERE ANIMATION : Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4	100

Article 2 :

Dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 - section de fonctionnement.

Article 3 :

D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages
exprimés

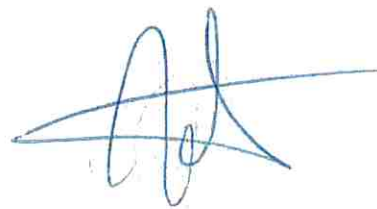
Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_71-DE

SLOW